

C

DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES

19 BiCMT
CATÉGORIES





DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES

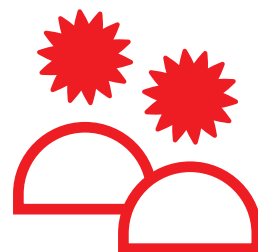
AFFICHES INÉDITES POUR LES DROITS DES ENFANTS ET DES JEUNES
“L’ART ET LA CULTURE COMME CONTRIBUTEURS À UNE CULTURE DE PAIX”

ORGANISATEURS

Secretaría de Relaciones Exteriores • Secretaría de Cultura Federal a través del Instituto Nacional de Bellas Artes y Literatura • Gobierno de la CDMX a través de su Secretaría de Cultura • Universidad Nacional Autónoma de México (Coordinación de Difusión Cultural) • Universidad Autónoma Metropolitana (Coordinación de Difusión Cultural) • Museo Arocena de Torreón, Coahuila y Amnistía Internacional • Taiwan International Student Design Competition.

1. Participation

- Professionnels et étudiants en design, photographie, arts plastiques, communication et disciplines apparentées peuvent participer.
- Sans restriction d’âge, de genre ou de nationalité.
- Œuvres inédites, créées spécifiquement pour cette catégorie (non publiées ni soumises à des concours avant la remise des prix).



2. Axe thématique

Les affiches devront promouvoir des messages positifs renforçant l’activisme social en faveur des droits des enfants et des jeunes, dans le cadre d’une culture de paix.

Elles pourront aborder des thèmes tels que:

- Droit à l’éducation
- Droit à la santé et au bien-être
- Droit au jeu et à la récréation
- Droit à la participation et à l’expression
- Protection contre la violence et la discrimination



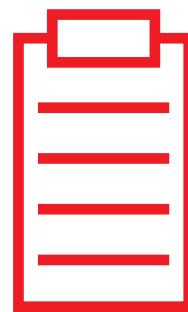
Inspiration: <https://culturaunam.mx/mandela/>
<https://derechosinfancia.org.mx/v1/>
<https://www.unicefusa.org/what-unicef-does/childrens-protection/peacebuilding>
<https://childrenandarmedconflict.un.org/>

3. Inscription des affiches

L'inscription sera ouverte du 31 janvier au 30 avril 2026 sur :

www.bienalcartel.org

- Chaque participant pourra inscrire jusqu'à 4 affiches individuelles ou 4 séries d'affiches par catégorie.
- Chaque œuvre doit être inscrite numériquement sur le site web, en suivant les instructions du système.



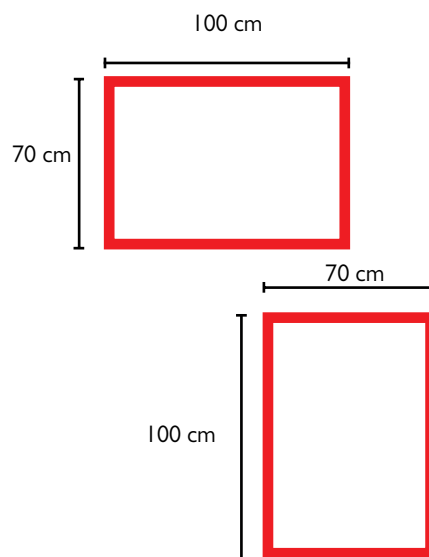
4. Format and Techniques

- Techniques et formats: libres
- Toutes les œuvres feront partie des archives de la BICM

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES POUR L'ENVOI DES FICHIERS

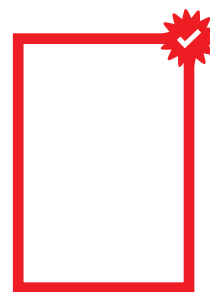
- Fichiers numériques en haute résolution
- Taille : 70 x 100 cm (vertical) ou 100 x 70 cm (horizontal)
- Résolution : 300 dpi
- Couleur : CMYK
- Format : JPG

Il est recommandé d'optimiser vos fichiers avant de les télécharger.



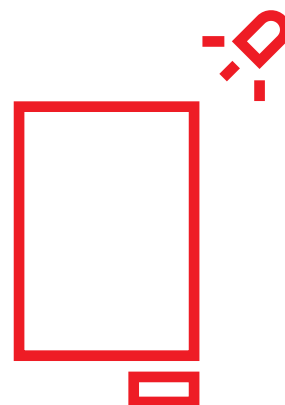
5. Impression des œuvres sélectionnées

- En cas de sélection, des frais de 20 USD par affiche devront être payés pour couvrir les coûts d'impression et la participation à l'exposition des finalistes. Chaque auteur sera informé en temps voulu.
- Les participants peuvent faire don de copies supplémentaires pour des enchères soutenant le financement de la Biennale.
- **Date limite d'inscription** : 30 avril 2026 à 23h59.



6. Selection and Exhibition

- Les affiches sélectionnées feront partie de l'exposition des finalistes de la 19e BICM.
- La première copie sera imprimée avec la technologie HP pour l'exposition d'octobre 2026.
- La Biennale diffusera les œuvres sélectionnées dans des catalogues, supports promotionnels, médias imprimés et numériques, sans but lucratif et en respectant toujours l'auteur.
- Les affiches sélectionnées seront envoyées au concours Taiwan International Student Design Competition.



7. Résultats et jury

Publication des sélectionnés

30 juillet 2026 sur le site web et les réseaux sociaux de la BICM

Évaluation en présentiel

Troisième semaine d'octobre 2026 (jury international)

Remise des prix et inauguration

Troisième semaine d'octobre 2026

La décision du jury est sans appel; il pourra attribuer des mentions honorifiques ou déclarer des prix vacants.



8. Prix

- 1er prix : Médaille d'or + diplôme
- 2e prix : Médaille d'argent + diplôme
- 3e prix : Médaille de bronze + diplôme
- Mentions honorifiques (à la discrétion du jury)

Des prix supplémentaires (en argent ou en nature) seront annoncés le 31 janvier 2026.



9. Droits et archives

- La BICM est autorisée à reproduire les affiches participantes dans les catalogues, expositions, médias numériques et promotionnels à but non lucratif, en créditant toujours l'auteur indéfiniment.
- Toutes les œuvres imprimées entreront dans les archives de la BICM et les œuvres sélectionnées seront conservées à Casa Cartel (UASLP).



10. Avantages pour les sélectionnés

- 30 % de réduction sur l'achat des catalogues de la 19e BICM
- 15 % de réduction sur toute la boutique en ligne
- Priorité pour l'inscription aux ateliers et conférences du congrès de design
- Accès gratuit à la fête de clôture de la 19e BICM



11. Considérations spéciales

- Les affiches contenant des images offensantes pour l'éthique, la culture d'un pays ou un contenu obscène affectant les espaces publics seront disqualifiées.

Il est recommandé de participer avec:

- Des versions en réalité augmentée
- Des vidéos expliquant le processus créatif (jusqu'à 2 minutes, format horizontal MP4)

